

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** SBIANCO SUPER

· **Code du produit:** G11-009

· **UFI:** YS30-60UE-U00J-SGJM

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· **Catégorie du produit PCO** Autre

· **Emploi de la substance / de la préparation** Additif de blanchiment pour machine à laver

· **Utilisations déconseillées** Des utilisations différentes de celles identifiées ne sont pas conseillées

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

G.B.M. Elettrochimica s.r.l.

via Fiumicino S. Mauro 120/130 - 47039 Savignano sul Rubicone (FC)

tel. 0541/930058 - Fax 0541/810218

www.gbmprodottichimici.it - E-mail gbm@prodottichimici.it

· **Service chargé des renseignements:** info@gbmprodottichimici.it

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

G.B.M. ELETTROCHIMICA S.R.L. - Tel. +39 0541 930058 (heures de bureau)

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger**· Mention d'avertissement** Danger**· Mentions de danger**

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P420 Stocker séparément.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion $\geq 0,1\%$.**· vPvB:**Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion $\geq 0,1\%$.**· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges****· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 7775-14-6

EINECS: 231-890-0

Reg.nr.: 01-2119520510-57-xxxx

dithionite de sodium

Self-heat. 1, H251; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319, EUH031

80-100%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.

· Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.**· Après contact avec la peau:**

Rincer à l'eau chaude.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 2)

*Laver immédiatement à l'eau.***· Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.***· Après ingestion:***rinse-bouche**Consulter immédiatement un médecin.**En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant la fiche de données de sécurité ou l'étiquette de danger***· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Yeux: irritation***· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***En cas d'apparition de symptômes et/ou en cas de doute, contacter un médecin et lui remettre cette fiche de données de sécurité.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:***CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.***· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:***N'utilisez pas de jets d'eau, qui risqueraient de propager le feu et de l'étendre.***· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone (CO)**Oxyde d'azote (NO_x)**Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:***Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire / faciale.**Porter un appareil de protection respiratoire.***· Autres indications***Ne pas inhaler les gaz résultant d'explosions et d'incendies. Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**Porter un appareil de protection respiratoire.***· Pour les non-secouristes***Assurer une ventilation adéquate et s'éloigner de la zone dangereuse. Pour la protection individuelle, voir la section 8.***· Pour les secouristes***Le personnel d'intervention doit porter les équipements de protection individuelle appropriés (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussière). Le personnel non urgent doit être tenu à l'écart de la zone affectée.***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec les yeux et la peau.**· Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**· Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Sans autre indication, voir point 1.2.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL**CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium**

Oral	Effet systémique à long terme	7,9 mg/kg bw/day (gpp)
Inhalatoire	Effet systémique à long terme	61 mg/m3 (gpp)
		206 mg/m3 (worker professional)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire**· Protection des mains:**

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 4)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter les mesures de sécurité relatives à l'environnement ; voir section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Solide

- **Couleur:**

Incolore

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non pertinent pour la caractérisation du produit.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé

- **Inflammabilité**

Peut provoquer un incendie.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

- **Supérieure:**

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

- **Point d'éclair**

Non applicable

- **Température d'auto-inflammation**

Sans objet. Le produit n'a pas de propriétés inflammables.

- **Température de décomposition:**

Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit.

- **pH (50 g/l) à 20 °C**

7,5 - 8,5

- **Viscosité:**

- **Viscosité cinématique**

Non applicable

- **Dynamique:**

Non applicable

- **Solubilité**

- **l'eau à 20 °C:**

19 g/l

Soluble

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé

- **Pression de vapeur:**

Non applicable

- **Densité et/ou densité relative**

- **Densité à 20 °C:**

2,09 g/cm³

- **Densité relative**

Non déterminé

- **Densité de vapeur:**

Non applicable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 5)

- | | |
|--|--|
| · Caractéristiques des particules | Voir point 3. |
| · 9.2 Autres informations | |
| · Aspect: | |
| · Forme: | Poudre |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité | |
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Non déterminé |
| · Taux d'évaporation: | Non applicable. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation selon les instructions
- **10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
 Variations de température excessives, inférieures à 0°C et supérieures à 40°C
 Empêcher l'humidité ou l'eau de pénétrer dans les récipients.
 Éviter d'exposer le produit à des températures élevées.
 Éviter le contact avec les acides et les agents oxydants
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter tout contact avec les acides et les oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Lorsqu'il est chauffé ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.
 monoxyde de carbone, dioxyde de carbone
 Oxydes nitriques (NOx)
 Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

Oral	LD50	2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

EC50	206 mg/l (algae) (durata 72 h)
	98,3 mg/l (daphnia) (durata 48 h)
	62,3 mg/l (poisson) (durata 96 h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Le produit ne contient pas de tensio-actifs. La matière organique peut être éliminée dans les usines de traitement des eaux usées normales.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion $\geq 0,1\%$.
- **vPvB:**
Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion $\geq 0,1\%$.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 7)

conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.

· **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1384

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

· **IMDG, IATA**

SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG, IATA**· **Classe**

4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· **Étiquette**

4.2

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement**· **Marine Pollutant:**

Oui

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

40

· **No EMS:**

F-A,S-J

· **Stowage Category**

E

· **Handling Code**

H1 Keep as dry as reasonably practicable

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

0

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 8)

·	g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM), 4.2, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

· Phrases importantes

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: SBIANCO SUPER

(suite de la page 9)

• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Eye Irrit. 2, H319 - Méthode de calcul

• **Numéro de la version précédente: 3**

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

• **Sources**

-Fiches de données de sécurité et fiches techniques des fournisseurs de matières premières.

-ECHA (UE), base de données des substances enregistrées.

-ECHA (EU), base de données des inventaires C&L.

-ECHA (EU), SVHC candidates substances.

-CIRC (F), Centre international de recherche sur le cancer.

-ISS (I), Istituto Superiore di Sanità, Hazardous Substances Database (base de données sur les substances dangereuses).

-ACGIH (USA), American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

-INRS (F), Institut National de Recherche et de Sécurité : Les Mélanges Explosifs.

-Ministère de l'environnement (I), base de données écotoxicologiques sur les produits chimiques.

-IFA (D), Institut für Arbeitsschutz, base de données GESTIS sur les substances dangereuses.

-OIT, Organisation internationale du travail, base de données sur les cartes internationales de sécurité chimique.

-OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, base de données eChemPortal.

-OMS, Organisation mondiale de la santé, base de données Chemical Safety Information -TOXNET (USA), base de données Toxicology Data Network.

ATSDRC (États-Unis), base de données de l'Agency for Toxic Substances & Disease Registry (Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies).

-Avis du CSLEP sur la silice libre cristalline (poussière respirable), 2003.

-Avis du COSEL sur la présence de chrome hexavalent dans le ciment, 2002.